

1. *Quelle est la participation des partenaires ? Comment se concrétise ma participation ?*

Les partenaires sont appelés à occuper leur place de plusieurs façons. D'abord, ils doivent assumer conjointement la responsabilité populationnelle. Cela veut dire que les partenaires ont le devoir de se sentir concernés par les problématiques de santé et les problématiques sociales importantes touchant la population du territoire. Ainsi, ils devront collaborer à la détermination des cibles cliniques prioritaires du territoire et à la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs visés. Les partenaires seront représentés par une personne qui siègera à la Table de concertation territoriale (TCT), regroupant les partenaires du réseau local de santé et de services sociaux de Drummond. Ils sont donc aussi responsables de créer un lien avec les personnes les représentant pour faire entendre leur voix.

Ils devront aussi, selon leur mission, s'impliquer à la poursuite des objectifs établis en concertation au niveau du territoire. Cela pourra impliquer notamment qu'ils revoient leur offre de services, qu'ils adaptent certaines façons de travailler, qu'ils développent des ententes de services ou de collaboration et ce, dépendamment du plan d'action mis de l'avant.

Le réseau local n'existe pas pour le réseau. Au contraire, le réseau local travaille pour la population et s'engage envers elle afin d'obtenir des résultats concrets sur la santé et le bien-être. C'est d'ailleurs une mise en évidence claire de ce centre d'intérêt qu'est une meilleure réponse aux besoins de santé et de services sociaux de la population de Drummond qui facilitera la concertation et les prises de décisions.

2. *Vais-je être consulté? De quelle façon? À quelle fréquence? Sur quoi?*

Pour développer une collaboration efficace, efficiente et fonctionnelle, les partenaires du réseau local de Drummond créeront une Table de concertation territoriale (TCT) où les différents partenaires de la région seront représentés par une personne. Cette personne sera le point d'attache entre le réseau local et les partenaires. C'est donc à cette personne que chaque partenaire devra se référer pour suivre le déroulement des choses et faire entendre sa voix. La table prévoit se rencontrer quelques fois par année. De plus, un bulletin d'information sera créé par le réseau local et diffusé à tous les partenaires du territoire.

3. *Quels sont les bénéfices de mon implication dans ce projet?*

Nous observons qu'au cours des dernières années, plusieurs collaborations ont déjà émergé des partenaires du milieu de la santé et des services sociaux. Nous avons pu voir les effets bénéfiques de cette concertation sur la qualité des soins et des services à la population. D'ailleurs, on observe que cette façon de travailler a suscité une grande satisfaction chez les intervenants qui y ont participé.

Les différentes expertises du territoire, qu'elles soient issues du secteur communautaire, des établissements, des cabinets médicaux ou autres, doivent, en fait, être complémentaires pour créer l'impact escompté sur la santé et le bien-être de la population. L'harmonisation de leur discours, la continuité dans les différents soins et services et la poursuite d'objectifs communs créent une occasion enviable pour chaque intervenant de faire en sorte que la population (du même coup leurs clients) voit leur condition s'améliorer. Il apparaît que la présence de plusieurs expertises dans le réseau offre un regard plus large sur les possibilités d'intervention, de sorte que chaque intervention s'inscrit dans un tout plus cohérent qu'avant.

4. *Suis-je obligé de participer à ce projet?*

Les dispensateurs de soins de santé et de services sociaux ont clairement une responsabilité dans la mise en place des projets cliniques. Le projet vient du ministère de la Santé et des Services sociaux et ce dernier prévoit des actions et des interventions possibles de l'Agence dans le cas où des partenaires ne reconnaissent pas leur contribution ou ne font pas les actions nécessaires pour remplir leur obligation.

Cela dit, la démarche amorcée a été construite dans une vision de coopération où le champ d'expertise de chacun est vu comme essentiel à la construction d'un tout cohérent et efficace. La démarche mise donc, d'abord et avant tout, sur une implication volontaire basée sur la croyance qu'un meilleur arrimage des intervenants mènera à une amélioration de la condition de la population de notre territoire.

Le réseau local vise donc une logique d'organisation coopérative et non hiérarchique, d'où cette nécessité de participer activement au projet. Autrement dit, on parle d'organisation « par » le réseau et non une organisation « en » réseau. À cause de notre intérêt commun, soit la santé et le bien-être de notre population, et notre devoir de responsabilité populationnelle, le réseau local ne peut qu'améliorer la santé et le bien-être de notre population.